



Liberté • Egalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES  
REGIONALES**

Mission coopération régionale

**ARRETE N° 2016 - 11027**  
**Portant modification de la composition  
du comité de gestion du fonds de  
coopération régionale de Mayotte**

**LE PREFET DE MAYOTTE**

- Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu l'article L.4433-4-6 du code général des collectivités territoriales, instituant à Mayotte un fonds de coopération régionale ;
- Vu les articles R.4433-24 à R.4433-28 du code général des collectivités territoriales relatif au comité de gestion du fonds de coopération régionale ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 06 mai 2016, de Monsieur le Président de la République, portant nomination du préfet de Mayotte, M. VEAU (Frédéric) ;
- Vu le décret 2013-991 du 7 novembre 2013 portant création du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) à Mayotte ;
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 du premier ministre et du ministre des outre-mer nommant M. Jean ALMAZAN, sous-préfet, secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) auprès du Préfet de Mayotte ;
- Vu l'arrêté n° 195/SG du 16 mai 2003 portant création du comité de gestion du fonds de coopération régionale de Mayotte ;
- Vu la délibération n°2073 BIS/2015/CD du 29 avril 2015 complétant la délibération n°2073/2015/CD du 16 avril 2015 relative à la désignation des conseillers départementaux ;
- Sur propositions du sous-préfet, secrétaire général pour les affaires économiques et régionales ;

## ARRETE

**Article 1** – Le comité de gestion du fonds de coopération régionale de Mayotte, présidé par le Préfet de Mayotte, comprend les membres suivants :

### 1- Les membres avec voix délibérative

#### De l'Etat :

- Préfet de Mayotte
- Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture
- Ambassadeur délégué à la coopération dans l'Océan indien
- Ambassadeur de France aux Comores
- Deux représentants désignés par le ministre chargé de l'outre-mer

#### Du Département :

- Président du Conseil départemental
- Directrice des Affaires européennes
- Monsieur Mohamed SIDI, Conseiller départemental MDZ 1
- Madame Bichara Bouhari PAYET, Conseillère départementale de Dembéni
- Monsieur Ben Issa OUSSENI, Conseiller départemental de Mtsangamouji
- Monsieur Issoufi AHAMADA, Conseiller départemental de Bandraboua

### 2 - Les membres avec voix consultative

Directeur régional des finances publiques de Mayotte  
Vice-recteur de Mayotte  
Directeur du service des affaires culturelles (préfecture de Mayotte)  
Directeur de l'agence régionale de santé Océan indien  
Directeur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Directeur de l'agence française de développement à Mayotte  
Directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

En tant que de besoin, des personnalités qualifiées peuvent être invitées par le Préfet à participer au comité de gestion, avec voix consultative.

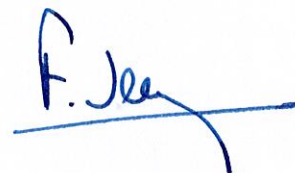
**Article 2** – Le secrétariat du comité de gestion est assuré par le secrétariat général pour les affaires régionales.

**Article 3** – L'arrêté n°2009 - 549 du 03 novembre 2009 portant modification de la composition du comité de gestion du fonds de coopération régionale est abrogé.

**Article 4** – Le sous-préfet, secrétaire général pour les affaires régionales et le Trésorier-payeur général de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Le Préfet,



Copie à :

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| ▪ Ministère des affaires étrangères | 1 |
| ▪ Ministère des Outre-Mer           | 1 |
| ▪ Trésorerie générale de Mayotte    | 1 |
| ▪ Conseil départemental             | 1 |
| ▪ Ambassade de France aux Comores   | 1 |
| ▪ Recueil des actes administratifs  | 1 |